



DISCOURS DE MICHEL WEILL

Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

4^{ème} réunion de 2022

15 DÉCEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service du Département
et de l'État,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis dans le cadre de notre session consacrée aux orientations budgétaires pour 2023 préalables au Budget Primitif que nous examinerons en février prochain.

Comme l'année dernière, la majorité départementale reste cohérente avec sa volonté d'aller vite en présentant un budget opérationnel mi-février et non mi-avril comme cela était fait pendant le précédent mandat.

Bien sûr, cela n'est pas sans conséquence pour cette séance relative aux orientations budgétaires avec :

- une loi des finances non encore stabilisée,
- un exercice budgétaire en cours non encore clos,
- une reprise des restes à réaliser ainsi que de l'excédent de fonctionnement 2022 qui ne pourra se faire que lors de l'examen du budget supplémentaire en juin 2023.

Ainsi, le projet de budget 2023 qui vous sera présenté en février prochain n'intégrera donc que des recettes et des dépenses propres à l'exercice 2023. Il en avait été de même pour le budget 2022.

Comme je viens de vous le dire, les reprises budgétaires tant en investissement : restes à réaliser, qu'en fonctionnement : excédent de clôture, n'interviendront que courant 2^{ème} trimestre, ce qui n'empêchera en rien la poursuite de nos programmes en cours, et c'est bien là essentiel.

Dans un contexte difficile marqué par :

- les conséquences du **conflit en Ukraine** s'agissant notamment de l'inflation, de l'explosion des coûts de l'énergie,
- des **décisions unilatérales de l'État** dans un mépris le plus total pour le principe de libre administration des collectivités territoriales avec des effets directs et incompressibles sur nos dépenses de fonctionnement concernant notamment le Ségur



de la Santé ou la loi Taquet pour les familles d'accueil. S'agissant de ces différents sujets, je ne dispose à ce jour d'aucune certitude concernant les éventuelles compensations financières par l'État.

Face à ces « vents contraires », la majorité départementale vous propose, pour 2023, de conserver le cap d'une vision claire et ambitieuse fondée sur le courage, l'ambition et la responsabilité avec pour « fil rouge » le plan de relance présenté en 2021, à ma demande, par Jean-Michel Baylet.

Je tiens à insister sur le fait que, malgré un contexte économique et social dégradé, nos recettes restent encore à ce jour dynamiques en matière notamment de droits de mutation (DMTO) qui passent de 36 millions d'euros en 2020 à 48 millions d'euros en 2022, étant ainsi supérieurs de + de 3 millions d'euros à celle de 2021 (45 millions d'euros).

Avant d'aller plus loin, comme j'ai pu le faire l'année dernière, je souhaite à nouveau mettre l'accent sur le fait que le Département ne dispose plus de la capacité à lever l'impôt. Aussi, si nos recettes restent à ce jour dynamiques, nous n'en maîtrisons plus l'évolution et nous nourrissons des inquiétudes pour l'avenir eu égard au contexte économique dégradé auquel nous faisons face.

De plus, cela ne va pas sans poser des problèmes pour se projeter dans l'avenir tant l'État a tendance à revenir en permanence sur les diverses dotations qu'il nous alloue.

Je continue à regretter, pour ma part, que l'État ait **rompu ce lien de confiance** entre le Conseil départemental et le citoyen à travers cette capacité à lever l'impôt. En effet, à travers la rupture de ce lien, c'est tout l'esprit de la décentralisation et de la libre administration des collectivités territoriales tels que l'avaient conçu François Mitterrand et Gaston Defferre qui continuent à être mise à mal.

Au delà de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, rendue de plus en plus difficile par les décisions unilatérales de l'État concernant les ressources humaines et les solidarités, il nous reste comme source de financement de nos projets et notre volonté de maintenir un service public de qualité pour tous dans le département :

- l'emprunt,
- la recherche de subventions.

Considérant ces différents éléments, notre budget 2023 devrait avoisiner les 375 millions d'euros :

- 344 millions d'euros de recettes de fonctionnement,
- 31 millions d'euros de subventions et autres recettes d'investissement,
- autour de 15 millions d'euros d'emprunt.

Dans ce contexte économique et social dégradé, et afin de faire face aux bouleversements substantiels à venir de notre territoire départemental, c'est autour du **plan de relance, de la solidarité, de l'éducation** et de la **culture** que vont s'articuler les principales actions de l'année 2023 avec :

- la poursuite de la politique des **contrats d'équipement** en direction des communes et des EPCI avec 30 contrats d'équipement prévus pour un montant de 11 millions d'euros.

- **S'agissant de l'immobilier**, l'année 2023 verra la poursuite de la mise en œuvre du PPI des collèges à hauteur de 4 millions d'euros. A cela s'ajouteront les opérations des



travaux de la médiathèque départementale et de l'Abbaye de Belleperche, l'élaboration d'une démarche de PPI pour les gendarmeries et les Maisons Départementales des Solidarités, la définition du projet d'extension des archives départementales, la finalisation des études d'extension des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Montech, la définition du projet de construction du gymnase de Verdun-sur-Garonne, la réhabilitation du gymnase du collège de Lauzerte, l'ouverture d'une réflexion autour des extensions des collèges de Lafrançaise et Azana à partir du travail sur la sectorisation actuellement en cours.

- **S'agissant de la voirie départementale**, l'année 2023 verra la poursuite de la mise en œuvre du PPI à hauteur de 17 millions d'euros. A cela se rajouteront la poursuite du plan de renouvellement de signalisation directionnelle à hauteur de 150 000 euros, la poursuite des études des vélos voie verte vallée de l'Aveyron et le financement des études pour la création d'un échangeur sur le territoire de la commune de Lacourt-Saint-Pierre.

Il convient de souligner le fait que l'ensemble de ces investissements directs et indirects menés par le Conseil départemental constituent un **véritable soutien pour notre économie locale**.

De plus, je porte à votre connaissance le fait que la commission compétente auprès de la Préfecture a formulé un avis favorable pour le **retour aux 90 km/h** sur les trois tronçons de voirie départementale nous reliant aux départements du Tarn, de l'Aveyron et du Gers.

- **S'agissant de l'éducation**, les hausses exceptionnelles des prix des matières premières et des fluides ont un impact sur de nombreux acteurs dont notamment les collèges. Pour 2023, il est envisagé la mise en place d'une **dotation de fonctionnement exceptionnelle** de 500 000 euros. Elle pourra être versée selon certains critères parmi lesquels la situation financière de l'établissement public local d'enseignement (EPL).

Dès septembre 2022, malgré une envolée du prix de certaines denrées alimentaires, afin de **soutenir le pouvoir d'achat des familles**, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a opté pour le gel des tarifs de cantine. Il est proposé de poursuivre cette politique en 2023 en compensant auprès des établissements au travers d'une enveloppe globale de 110 000 euros.

- S'agissant de la culture, le **1^{er} schéma départemental pour la culture en Tarn-et-Garonne 2022-2028** sera proposé à l'Assemblée Départementale en 2023 à l'issue d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs culturels du département.

L'objectif est de rendre visible l'ambitieuse politique culturelle de la collectivité au service de tous les tarn-et-garonnais, sur l'ensemble du territoire ainsi que de structurer l'action des services du Département et celles des opérateurs tels que Tarn-et-Garonne Arts et Culture (TGAC) et leurs interactions.

- **S'agissant de l'agriculture**, dans un contexte difficile pour le monde agricole, la convention liant le Département à la Région est en cours de renégociation dans un environnement réglementaire modifié par la loi Notre. Dans ce cadre, il est proposé pour 2023, de maintenir à ce stade une enveloppe de 900 000 euros pour le soutien au monde agricole (hors fonds d'urgence gel et hors ressource en eau).



De plus, il convient de souligner, en matière d'agriculture, le fait que la majorité départementale privilégie les **actions structurantes** déterminantes pour l'élevage :

- une implication forte s'agissant du dossier de l'abattoir de Montauban,
- un soutien aux vétérinaires pour le suivi des élevages,
- la mise à l'étude de remises supplémentaires concernant les tarifs d'analyse réalisées par le laboratoire vétérinaire,
- l'aide à l'élevage apportée à travers l'ALMA à hauteur de 200 000 euros.

En matière de **ressource en eau**, deux dossiers très importants pour l'avenir de notre territoire figurent à l'ordre du jour de notre réunion :

- l'évolution statutaire du syndicat mixte Tarn-et-Garonne numérique portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'**irrigation des terres agricoles**. Il ne s'agit que de cela et rien d'autre.

- la participation à la **recapitalisation** de la compagnie d'aménagement des coteaux de gascogne.

Enfin, **j'insiste** sur le fait que je **demande au Gouvernement** d'apporter un soutien au monde agricole du département touché par la sécheresse à travers la **création d'un fonds** auquel nous participerons comme chaque fois en pareil cas. J'ai ainsi décidé de rendre publique la lettre que j'avais remise au ministre Fesneau lors de sa visite dans notre département il y a quelques semaines. Je la tiens à votre disposition.

- **S'agissant des solidarités**, dans ce domaine, le Gouvernement a décidé, de manière unilatérale, suite à la crise sanitaire, de différentes mesures salariales qui vont avoir un effet significatif sur les finances départementales pour 2023.

Ainsi, pour le département de Tarn-et-Garonne, l'impact direct projeté des différentes revalorisations salariales imposées par le Gouvernement pour le secteur des établissements et services médico-sociaux s'établit pour 2023 à 2 800 000 euros (hors mesures Ségur pour les agents de la collectivité). Il conviendra de rajouter à cela l'impact prévisionnel relatif à la loi taquet et à son décret d'application pour les 242 assistants familiaux employés par le Département.

Par ailleurs, en 2023, le domaine de la protection de l'enfance en particulier devra répondre à une nécessaire évolution des modes traditionnels de prise en charge des mineurs placés ainsi qu'à une augmentation des nécessités de placement (au 31/12/2021, 810 enfants placés – au 22/11/2022, 870).

Pour faire face à ces évolutions, le Département a conçu des dispositifs qui auront des effets en année pleine en 2023 :

- dispositif « sortants de l'aide sociale à l'enfance » pour 60 jeunes majeurs pour un coût de 450 000 euros.
- dispositif expérimental pour 12 cas complexes pour un coût de 137 000 euros.
- évolution de l'offre en matière de visites médiatisées pour un coût envisagé en 2023 de 383 000 euros.

Par ailleurs, le contexte de crise économique et l'inflation vont amener le Département à envisager la **tarification** des établissements et services médico-sociaux relevant de sa compétence avec une évolution des prix de journée, en 2023 de **+ 4,5 %** ce qui aura un effet substantiel sur le budget départemental relevant de l'aide sociale.



- S'agissant des EHPAD, ces derniers ont été fortement impactés par la crise sanitaire :

- d'une part, par le manque d'activité générant un manque de recettes,
- d'autre part, par la difficulté de recrutement des professionnels.

J'insiste sur le fait que j'ai pris la décision, dès le début du mois de décembre, de procéder au **versement d'un 13^{ème} mois d'aide sociale** à l'hébergement pour tous les EHPAD publics du département. Cette mesure sera élargie en 2023 à l'ensemble des EHPAD quel que soit leur statut.

- **S'agissant du logement social**, il est prévu pour 2023, à partir d'un travail d'analyse qui sera mené par des élèves administrateurs de l'INET, d'initier la mise en œuvre d'un **guichet unique** pour les aides à la pierre relevant du parc privé.

S'agissant du service départemental d'incendie et de secours (**SDIS**), le budget de fonctionnement du SDIS subit, au même titre que celui du Conseil départemental, les effets des mesures décidées de manière unilatérale par le Gouvernement concernant notamment des ressources humaines. Aussi, afin de faire face à cette situation ainsi qu'à l'inflation, il est envisagé une augmentation de la subvention de fonctionnement du SDIS de **+ 5 %**.

S'agissant de l'investissement, il est envisagé d'accompagner le Plan Pluriannuel d'Investissement du SDIS pour l'exercice 2023 à hauteur de 250 000 euros.

Concernant les **ressources humaines**, les dépenses de fonctionnement 2023 évolueront à la hausse en raison notamment de mesures unilatérales imposées par l'État sans compensations financières stables à ce stade : revalorisation du point d'indice, Ségur de la Santé, loi Taquet concernant les familles d'accueil.

En matière de ressources humaines, je voudrais me féliciter du bon déroulement des élections professionnelles le 8 décembre dernier. Le scrutin a été supervisé par Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente chargée des ressources humaines assistée par Christiane LECORRE. Je les remercie toutes les deux.

Considérant ces différents éléments, ces orientations budgétaires pour l'exercice 2023 traduisent la volonté de la majorité départementale de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en délivrant un **service public de qualité** pour les habitantes et les habitants du Tarn-et-Garonne ainsi qu'un bien-être au travail des agents de la collectivité, afin de poursuivre la mise en œuvre des opérations d'investissements relevant du plan de relance adopté en 2021.

Toutefois, cet exercice est rendu de plus en plus difficile par l'État qui vient augmenter les dépenses de fonctionnement des Départements par des décisions unilatérales prises sans concertation dans un mépris le plus total par le principe de libre administration des collectivités territoriales. Dans le même temps, le Gouvernement, avec un grand cynisme, tente de réintroduire dans le PLF 2023, par voie d'amendement, une nouvelle forme de pacte de Cahors visant les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Avant de donner la parole au rapporteur du premier dossier inscrit à l'ordre du jour, je voudrais remercier notre administration pour la préparation de cette séance et pour l'ensemble du travail accompli depuis juillet 2021. L'ensemble des services, autour



des directeurs, des directeurs généraux adjoints, du directeur général des services, en lien avec le Cabinet, font preuve de sérieux, de professionnalisme et d'un grand sens du service public.

Je tiens également à porter à votre connaissance le fait que Madame la Préfète m'a confirmé le versement aux communes et aux EPCI des « **fonds Golfech** » sur la base des critères que vous avez adoptés à l'unanimité lors de la DM. Je remercie le directeur général des services, le directeur des finances et la direction des affaires juridiques pour avoir su développer les bons arguments auprès des services de l'État en complément de notre délibération.

Nous allons maintenant constater le quorum conformément aux dispositions de l'article L.3121-14 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération les procurations suivantes :

- Mme Véronique COLOMBIÉ à M. Jean-Philippe BÉSIERS,
- M. Bernard PÉCOU à Mme Clarisse HEULLAND

Nous devons également procéder à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur : il convient de déterminer un secrétaire de séance habituel : Cédric VAISSIERES.

Je rappelle la date d'envoi des convocations, de l'ordre du jour et des rapports. Ces documents vous ont été adressés le 2 décembre 2022. Ces documents sont consultables sur intranet depuis la même date (espace élus).

Deux correspondances ont été envoyées :

- une première, le 6 décembre 2022 vous informant de la modification du règlement intérieur du rapport relatifs aux régimes spécifiques de temps de travail.
- une deuxième, le 7 décembre 2022 vous notifiant les nouveaux statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, devenu syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement.

7 commissions d'étude se sont quant à elles réunies, du 6 au 9 décembre dernier, pour émettre un avis sur les dossiers relevant de leurs compétences respectives.

Il convient d'approuver le procès-verbal de la séance de l'Assemblée départementale du 27 octobre 2022, envoyés le 9 décembre 2022 et déposés sur l'intranet le même jour.

19 rapports sont inscrits à l'ordre du jour. Les dossiers seront traités en suivant l'ordre du jour classique des commissions.

J'ai été saisi d'une question écrite rédigée par le groupe « Tarn-et-Garonne d'abord ». Celle-ci sera traitée à la fin de notre réunion.

Nous allons donc passer à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au rapporteur du premier dossier inscrit à l'ordre du jour.